



Qui est responsable si on prête notre tivolì et qu'il y a un souci ?

Qui doit l'assurer ?

Partager un emploi, c'est bien dans l'idée mais c'est quand même compliqué !



Selon les territoires, les traditions de coopération entre associations ou avec les services publics sont plus ou moins fortes et l'évolution réglementaire complique parfois l'organisation des échanges. Parallèlement, la diminution des financements et son impact sur les politiques associatives des collectivités publiques amènent les associations à repenser leur organisation en interne mais également sur le territoire dans lequel elles vivent.

Mutualiser devient une nécessité pour laquelle les associations doivent se préparer mais qui ne reste pas simple. Le Collectif outille les bénévoles qui souhaitent s'engager sur cette voie. Pour soutenir cette volonté, le préalable nécessaire est une bonne connaissance des acteurs de son territoire et le développement de relations de confiance, bien plus propices, dans un second temps à engendrer des synergies associatives.

DU LIEN EN PROXIMITÉ

Les différents membres du collectif sont répartis sur l'ensemble du département, ce qui permet un partage éclairé de la réalité associative sur ce territoire.

La mise en place in situ des sessions permet de repérer les relais locaux d'accompagnement et de formation.

Des sessions à la carte sont aussi élaborées en lien avec les élus et techniciens des collectivités locales. Ces derniers deviennent de véritables relais dans les actions du Collectif : la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre sur l'organisation d'un événement culturel, la ville de Moncutant sur l'organisation des buvettes, la ville de Niort sur le fonctionnement des associations de parents d'élèves ou encore la commune de La Mothe Saint-Héray sur la mobilisation des bénévoles en sont des parfaites illustrations.

Les collectivités membres du Collectif ont pu développer leurs services aux associations en s'appuyant sur les liens créés à travers les formations. Ces temps contribuent effectivement à crédibiliser les interlocuteurs locaux et à renforcer les synergies locales. Ainsi les associations sont en confiance pour exprimer leurs besoins à la collectivité et celle-ci est mieux informée et mieux reconnue pour intervenir aux côtés des bénévoles. Le fait que les dernières structures entrées dans le Collectif soient des collectivités, illustre bien cette perception.

Les liens noués en formation entre les bénévoles et avec les formateurs sont de qualité puisque 72% des bénévoles ayant repris contact avec des participants ou le formateur considèrent que cela l'a été avec succès.

En revanche la création de liens avec des associations nouvelles est plus difficile à concrétiser : 41% ont essayé mais seulement 44% d'entre elles considèrent que cela a été un succès.

UNE RECONNAISSANCE MUTUELLE

La coopération naît d'un intérêt partagé mais pour qu'elle perdure, elle doit être nourrie d'une connaissance mutuelle et d'un lien de confiance entre les partenaires.

Les techniques d'animations retenues visent à faciliter la rencontre entre stagiaires et à développer des liens horizontaux entre participants et pas seulement du stagiaire au formateur. Différents outils sont mobilisés, que ce soit au moment des présentations par des jeux de brise-glace, par le temps donné à chacun pour détailler les actions de son association ou dans l'animation de réunion. Le Collectif porte une attention particulière :

- à faire circuler la parole,
- à favoriser la participation de tous,
- à s'abstenir de tout jugement,
- à valoriser les démarches entreprises par les bénévoles,
- à susciter le travail de groupe,
- à mettre en relation des expériences et des besoins.

Les bénévoles expriment aussi une confiance renforcée dans les administrations et services publics avec lesquels ils travaillent (URSSAF, État, collectivités, ...).

De plus, il arrive régulièrement qu'en fin de formation, des bénévoles qui ne se connaissaient pas avant repartent en échafaudant des projets communs, comme par exemple la participation de l'association de promotion de la boule en bois à la fête de l'APE de la commune voisine.

DES SYNERGIES ASSOCIATIVES

Les formations sont proposées sur l'ensemble du département. Elles sont organisées sur chaque bassin de vie associatif du territoire : Mellois, Saint-Maixentais, Bressuirais, Niortais, Thouarsais...

La volonté d'ouvrir nos sessions à toutes les associations quelles que soient leurs activités (sportives, culturelles, de loisirs...) génère un partage d'expérience : développement de pratiques autour du mécénat, mise en place d'une nouvelle action.

Cet objectif de renforcement des synergies locales peut s'apprécier diversement : il est promu de manière transversale par les formateurs et n'est pas nécessairement l'objet affiché de la formation. Ainsi les bénévoles ne viennent pas spécifiquement se former à ces questions. Pour autant, la moitié d'entre eux a cherché à diversifier ses relations à la suite de la formation.

Les formations en proximité favorisent la réduction de l'isolement et aboutissent parfois à la mise en œuvre de projets communs : mutualisation d'un emploi, de l'achat de matériel...

L'effet est encore plus probant sur les dynamiques internes : ils sont 66% à se nourrir des formations et des partages d'expériences pour faire évoluer leur fonctionnement interne et leurs activités.